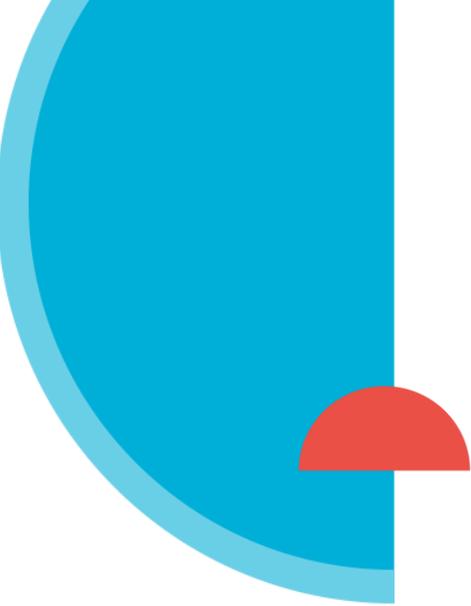


**WEBINAIRE**

# Travailler avec une maladie invalidante

*15 mars 2022*

*9h-10h30*



# Animateurs et intervenants



**Estelle BOQUET**  
HandiPacte Ile-de-France



**Jérémy VAUELLE**



**Anne-Sophie TUSZYNSKI**  
Fondatrice Cancer@Work

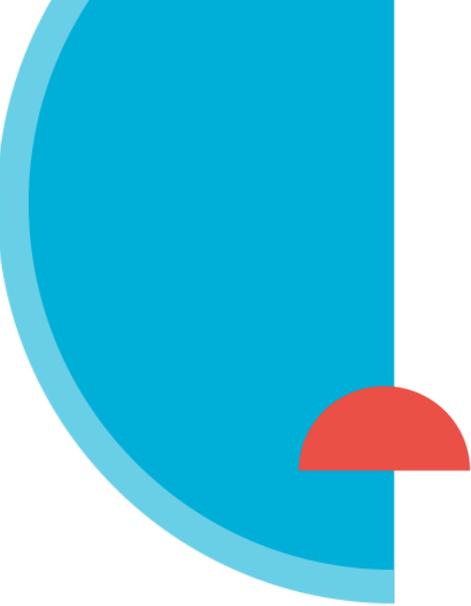


Ensemble, concilions maladie et travail.



**Mathilde VION**  
Chargée des relations avec  
les partenaires  
PAS Maladies chroniques





# A l'ordre du jour

- Maladies chroniques : de quoi parle t'on?
- Vivre avec un cancer : retour d'expérience par Anne-Sophie TUSZYNSKI, fondatrice de Cancer@Work
  - Comment en parler?
  - Les actions qui peuvent être mises en œuvre
  - Travailler sur l'accompagnement des situations
- Les aides du FIPHFP
- Le recours aux PAS maladies chroniques : Mathilde VION – Chargée des relations avec les partenaires, PAS ARCAT



# Maladies chroniques : de quoi parle-t-on?

# Une définition légale

Loi du 11 février 2005

---



Selon la définition donnée par la loi portant sur l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées constitue « un handicap, (...), **toute limitation d'activité** ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne **en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques**, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant. »

→ Toute gêne réelle (*plus ou moins compensée*) peut faire l'objet d'une reconnaissance administrative du handicap, d'autant plus si elle a un impact sur l'emploi ou l'employabilité.

# Une définition de l'OMS

## 5 grandes familles de handicap

---



**HANDICAP MOTEUR** = 45% des situations

*Incapacités plus ou moins graves, innées ou acquises, stabilisées ou évolutives*



**HANDICAP SENSORIEL** : Handicap visuel = 5% des situations + Handicap auditif = 8%

*Troubles de la sphère sensorielle (vue, ouïe, odorat, goût, toucher)*



**HANDICAP MENTAL** = 7% des situations

*Toute déficience relative à la sphère cognitive de la personne*

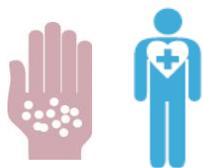


**HANDICAP PSYCHIQUE** = 13% des situations

*Toute pathologie relative à la personnalité de la personne dont les symptômes prédominants sont comportementaux*

# Une définition de l'OMS

## 5 grandes familles de handicap



**MALADIES CHRONIQUES INVALIDANTES** = 20% de situations

*Pathologies marquées par leur évolutivité, leur caractère plus ou moins durable et plus ou moins curable*

### Quelques exemples :

- Allergies,
- Diabète insulinodépendant,
- Epilepsie,
- Greffes,
- Hépatites virales B et C,
- Hypertension artérielle,
- Maladie de parkinson,
- Myopathies,
- Poliomyélite,
- SIDA/VIH

### MAIS AUSSI...

Les cancers  
invalidants

Focus

Cancer invalidant

---



ATTENTION

La reconnaissance administrative du handicap dépend de chaque situation.



# Focus

## Cancer invalidant

---



Maladie provoquée par la transformation de cellules qui deviennent anormales et prolifèrent de façon excessive.

Ensemble de pathologies très diverses de formes et de conséquences, tout en partageant cependant systématiquement un ensemble très typique de caractéristiques quelque soit le cancer concerné.

**382 000**

nouveaux cas par an

**3,8 millions**

de français vivent avec le cancer

**157 400**

décès par an

# Focus données

## Cancer invalidant



ÂGE MOYEN DE PRISE  
EN CHARGE POUR UN  
CANCER

67 ans



64 ans



44.000



92%

Taux de survie des  
personnes atteintes  
de cancer de la thyroïde

€ 5,133 milliards



9%

des personnes atteintes de  
cancers disent avoir été victimes  
de rejet ou de discrimination

# Focus conséquences

## Cancer invalidant

---



Beaucoup de personnes vivent avec les séquelles du cancer

### Chirurgie mutilante

(ablation du sein, chirurgie orthopédique ou encore dérivation de l'appareil digestif entraînant le port d'une poche)

### Contraintes au quotidien

(mobilité, port de prothèses, poche à vider régulièrement...)

### Grande fatigue

### Douleurs chroniques

provoquées par certains traitements peuvent persister plusieurs mois après l'arrêt des traitements

### Problèmes sexuels

voire infécondité

### Impact psychologique

susceptible de provoquer des troubles de la mémoire ou de la concentration



**Comment accompagner au mieux les personnes dans la durée ?**



# Vivre et travailler avec un cancer



**Anne-Sophie TUSZYNSKI**  
Fondatrice Cancer@Work



**Cancer@Work**

Ensemble, concilions maladie et travail.





# Les aides du FIPHFP en matière de maintien dans l'emploi

# L'intervention du FIPHFP

## Les principes d'intervention

- ✓ Le FIPHFP intervient en complémentarité des dispositifs de droit commun (formations comprises).
- ✓ Les aides proposées par le FIPHFP sont disponibles sur le catalogue d'interventions.
- ✓ Les aides financières du FIPHFP sont versées systématiquement à l'employeur.
- ✓ Certaines aides sont accessibles aux agents non reconnus administrativement mais qui connaissent des restrictions d'aptitude.



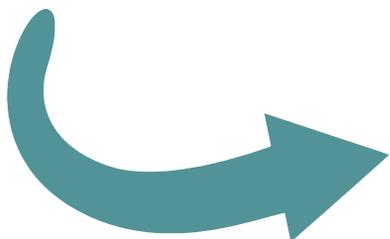
# L'intervention du FIPHFP

## Le catalogue des interventions



**Le catalogue des interventions du FIPHFP précise systématiquement l'éligibilité ou non dans le cadre du maintien dans l'emploi**

<http://www.fiphfp.fr/Espace-employeur/Interventions-du-FIPHFP>



### **PARTIE 2 : LES INTERVENTIONS DU FIPHFP**

- A. *Les aides techniques à la compensation du handicap*
  - 01. Prothèses auditives
  - 02. Fauteuil roulant
  - 03. Orthèses et prothèses externes
- B. *L'aide au parcours vers l'emploi*
  - 04. Aide au parcours dans l'emploi des personnes handicapées
- C. *L'aide aux déplacements en compensation du handicap*
  - 05. Aide aux déplacements en compensation du handicap
- G. *Les aides à l'aménagement du poste de travail*
  - 11. Etude de poste
  - 12. Aide à l'adaptation du poste de travail d'une personne en situation de handicap
  - 13. Auxiliaire dans le cadre des actes quotidiens dans la vie professionnelle
  - 14. Auxiliaire dans le cadre des activités professionnelles
  - 15. Aide au tutorat d'accompagnement des personnes en situation de handicap
  - 16. Interprète en langue des signes, codeur, transcripateur, visio-interprétation en LSF
  - 17. Dispositif d'accompagnement pour l'emploi des personnes en situation de handicap
- H. *Les aides à la formation des personnes en situation de handicap*
  - 18. Bilan de compétence et bilan professionnel
  - 19. Formation destinée à compenser le handicap
  - 20. Formation dans le cadre de la période de préparation au reclassement (PPR)
  - 21. Formation dans le cadre d'un reclassement statutaire ou d'un changement d'affectation pour inaptitude
  - 22. Formation de reconversion d'un agent atteint d'une maladie évolutive
  - 23. Formation dans le cadre de l'apprentissage
  - 24. Surcoûts liés aux actions de formation



# Le recours aux PAS maladies chroniques



**Mathilde VION**  
Chargée des relations avec  
les partenaires  
PAS Maladies chroniques



GROUPE SOS

Une  
entreprise  
sociale

# Maladie chronique et emploi



## L'association ARCAT

---



Créée en 1985, Arcat était à l'origine dédiée à la recherche médicale et l'expertise scientifique.



**Objectif** : Participer à l'amélioration des conditions de vie des personnes atteintes de maladies, notamment le VIH et le VHC, en situation de précarité.

# Bon à savoir



ALD n°	Intitulé
1	Accident vasculaire cérébral invalidant
2	Insuffisances médullaires et autres cytopénies chroniques
3	Artériopathies chroniques avec manifestations ischémiques
4	Bilharziose compliquée
5	Insuffisance cardiaque grave, troubles du rythme graves, cardiopathies valvulaires graves, cardiopathies congénitales graves
6	Maladies chroniques actives du foie et cirrhoses
7	Déficit immunitaire primitif grave nécessitant un traitement prolongé, infection par le virus de l'immunodéficience humaine (VIH)
8	Diabète de type 1 et diabète de type 2
9	Formes graves des affections neurologiques et musculaires (dont myopathie), épilepsie grave
10	Hémoglobinopathies, hémolyses, chroniques constitutionnelles et acquises sévères
11	Hémophilies et affections constitutionnelles de l'hémostase graves
12	Hypertension artérielle sévère
13	Maladie coronaire
14	Insuffisance respiratoire chronique grave
15	Maladie d'Alzheimer et autres démences
16	Maladie de Parkinson
17	Maladies métaboliques héréditaires nécessitant un traitement prolongé spécialisé
18	Mucoviscidose
19	Névrologie chronique grave et syndrome néphrétique primitif
20	Paraplégie
21	Périarthrite noueuse, lupus érythémateux aigu disséminé, sclérodémie généralisée évolutive
22	Polyarthrite rhumatoïde évolutive grave
23	Affections psychiatriques de longue durée
24	Rectocolite hémorragique et Maladie de Crohn évolutives
25	Sclérose en plaques
26	Scoliose structurale évolutive (dont l'angle est égal ou supérieur à 25 degrés) jusqu'à maturation rachidienne
27	Spondylarthrite ankylosante grave
28	Suites de transplantation d'organe
29	Tuberculose active, lèpre
30	Tumeur maligne, affection maligne du tissu lymphatique ou hématopoïétique

- **10,7 millions** de personnes en ALD
- **35%** de la population couverte par l'assurance maladie
- **15%** de la population active *(estimé à 25% en 2025)*



# Les MCE (Maladies Chroniques Evolutives)

## Récapitulons

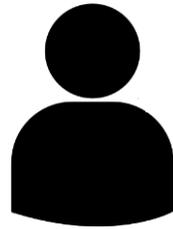
---

Un état pathologique de nature physique	Une ancienneté minimale	Un retentissement sur la vie quotidienne
<ul style="list-style-type: none"><li>• Maladie organique pouvant atteindre des organes vitaux.</li><li>• Ni psychologique, ni cognitive.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Chronique = plus de 6 mois.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Limitation fonctionnelle.</li><li>• Dépendance à des médicaments / appareillage / techniques....</li><li>• Nécessité de soins.</li></ul>

- ✓ Caractère évolutif.
- ✓ Un pronostic souvent incertain.

# Les conséquences sur la vie professionnelle

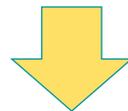
---



Une ou des rupture (s) dans la trajectoire

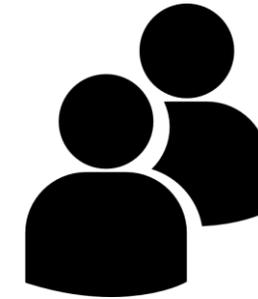
Souvent diagnostiquée dans la vie adulte

Une évolution au cours de la vie



Aménagements et réaménagements

Réorientation(s) professionnelle(s) – deuil de l'ancien métier  
et parfois même de la carrière et du projet de vie



- ✓ Incompréhension
- ✓ Peurs : de la maladie, d'être rejeté
- ✓ Besoin de surcompenser, de se justifier
- ✓ Manque et difficulté de communication
- ✓ Absences, retards, stress, découragement, épuisement

## Comment faire ?

---

- Pas de réponse toute faite : **autant de situations que de personnes** et donc autant de besoins différents
- **Dédramatiser – normaliser** : quelle politique de santé au travail? Quelle réflexion sur le bien être au travail?
- **Repenser l'organisation** et la répartition du travail
- **Impliquer la personne** dans le processus de réflexion
- Si la personne est d'accord, informer, **sensibiliser** et communiquer avec le **collectif de travail**
- Prévenir les ruptures : **maintenir le lien** pendant les arrêts maladie, **préparer le retour**



# L'association ARCAT

## Le pôle Insertion



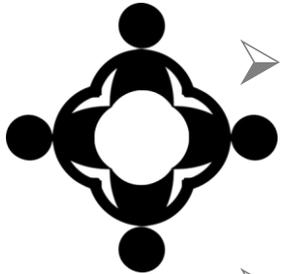
### Une expertise de plus de 20 ans



- 150 personnes accompagnées en 2021



- Des chargées d'insertion professionnelle
- Une approche participative



- Travail en partenariat avec des « ExPairs », des ergonomes et ergothérapeutes
- Un travail en partenariat avec les services publics de l'emploi

Qui est éligible à une PAS ?

---



**TOUS** les Bénéficiaires de  
l'Obligation d'Emploi de  
Travailleurs Handicapés !  
(Loi du 11/02/2005)

# Les PAS d'ARCAT

Un accompagnement adapté à chaque étape du parcours



**PAS 1**  
**Pré diagnostic**

**PAS 2**  
**Bilan complémentaire**

**PAS 3**  
**Appui expert sur le projet professionnel**

**Module 1 : Diagnostic approfondi**

**Module 2 : Identification et développement des modes de compensation**

**Module 3 : Appui à l'élaboration / validation du projet professionnel**

**PAS 4**  
**Appui expert à la réalisation du projet professionnel**

**Module 1 : Appui à l'accompagnement vers l'emploi ou la formation**

**Module 2 : Appui à l'intégration dans l'emploi ou dans un parcours de formation**

**Module 3 : Veille**

**PAS 5**  
**Appui expert pour prévenir et/ou résoudre les situations de rupture**

**Module 1 : Appui à l'employeur ou à l'organisme de formation**

**Module 2 : Appui à l'accompagnement de la personne**

**Module 3 : Veille**

# Comment solliciter l'ARCAT ?

→ Adresser une fiche de prescription



PRESTATIONS-D'APPUIS-SPECIFIQUES-¶

- 
- **HANDICAPS-PSYCHIQUE -- MENTAL -- TROUBLES-COGNITIFS (à partir du 15 octobre 2018)¶**
- **HANDICAPS-AUDITIF -- MOTEUR -- VISUEL (à partir du 19 février 2019)¶**
- **HANDICAPS -- PATHOLOGIES-CHRONIQUES-EVOLUTIVES (à partir du 16 mars 2020)¶**
- 

FICHE-DE-PRESCRIPTION¶

▪ Chaque prestation doit faire l'objet d'une fiche de prescription et de restitution. L'ensemble des éléments de la fiche de prescription doit être renseigné par le prescripteur.¶

▪ La communication de données médicales à l'Agefiph et à ses prestataires n'étant pas requise, nous vous remercions de bien vouloir ne pas en faire état dans la fiche de prescription ou dans tout autre support dans le cadre du marché Prestations d'Appuis Spécifiques.¶

▪ **Raison sociale du Prestataire sollicité:**¶

- **Région:**¶
- **Prestation d'Appui Spécifique Demandée:**¶
- 
- Auditif:  → Visuel:  → Moteur:  → Troubles cognitifs:  → Mental:  → Psychique: ¶
- Pathologies chroniques évolutives: ¶

▪

▪ **Identité et coordonnées du prescripteur**¶

- 
- Nom de l'organisme (Cap-emploi, Mission Locale, Pôle emploi, DR, DTH, Médecin du travail) ou raison sociale de l'employeur:¶
- Code postal de l'organisme prescripteur:¶
- 
- **Si le prescripteur est un employeur, préciser les points suivants:**¶
- - le secteur d'activité: → Public  → Privé ¶
- 
- **Si Public, type de fonction publique:**¶
- - Siret:¶
- - Code NAF:¶
- - Effectif d'établissement:¶
- 
- **Si employeur Privé:**¶
- - Accord agréé: → Oui  → Non ¶

# Mobiliser une PAS

---



Pour les **employeurs conventionnés** avec le FIPHFP

→ Auto-prescription

Pour les **employeurs non-conventionnés**

→ Prescription par le Service Public de l'Emploi (SPE) : Pôle Emploi, Cap Emploi, missions locales



# **Un moment d'échanges**

Vos questions, nos réponses

# Retrouvez le replay de nos webinaires sur [www.handipacte-idf.org](http://www.handipacte-idf.org)



**Fiche**

**Quels sont les objectifs des PAS ?**

**Pour le bénéficiaire :**

- Appréhender la démarche qu'il entreprend pour son parcours professionnel
- Avoir une vision objective de ses potentialités, atouts, compétences, de son handicap et des conséquences de son handicap
- Identifier, définir et développer les modalités et stratégies de compensation à mettre en œuvre pour favoriser son autonomie
- Se situer par rapport à un projet professionnel pour favoriser son accompagnement, le ce milieu ordinaire de travail
- Envisager son projet professionnel, le ce milieu ordinaire de travail
- Disposer des soutiens adéquates en intégration, en réinsertion ou à sa prise en emploi ou en formation

**Quel est le rôle du prestataire ?**

- Il s'agit pour le prestataire d'accompagner en charge de l'accompagnement
- Le prestataire a à sa disposition dans la durée
- Il mobilise son équipe pluridisciplinaire
- Il s'engage à établir des plans complets des besoins spécifiques de dispositifs de soutien et de prestations PAS adresses

Une fiche de liaison traduit l'échange régulier entre le prestataire et le bénéficiaire pour qu'un travail en synergie puisse être réalisé dans le respect des modalités de chacun. Elle doit permettre de tracer par écrit et de garder une trace de ce qui a été bien réalisé. Elle permet également de garder une trace de ce qui a été mis en place pour la personne en cas de changement de prestataire.

Chaque prestation doit faire l'objet d'une fiche de restitution. L'ensemble des éléments de la fiche de restitution doit être renseigné par le prestataire.

Les modèles de fiches de liaison et de restitution sont également disponibles sur le site du HP IDF

**Webinaire de présentation du catalogue des aides du FIPHP**  
Jeudi 17 mars 2022 de 10h à 12h

En présence de Catherine AUGUSTE, resp de la plateforme des aides du FIPHP et de Delphine BELLEGARDE-RIEU, Directrice territoriale au handicap du FIPHP en Bretagne et Pays de la Loire

**Webinaire de présentation du Nouveau Catalogue du FIPHP et de la nouvelle plateforme de demande d'aides**

Jeudi 24 février à 14 h 00

En présence de Catherine AUGUSTE, responsable de la plateforme des aides du FIPHP et de Delphine BELLEGARDE-RIEU, Directrice territoriale au handicap du FIPHP en Bretagne et Pays de la Loire

**Impact réformes OETH \_ Juillet 2021**

L'impact des réformes actuelles sur l'emploi des travailleurs handicapés

Mise à jour juillet 2021

Regarder sur YouTube

[ACCUEIL](#) | [TOUT SAVOIR SUR LE PACTE](#) | [PORTRAITS](#) | [VEILLE JURIDIQUE ET LIENS UTILES](#) | [TOUTES LES ACTUS](#) | [ESPACE ABONNÉS](#)

Le Handi-Pacte fonction publique Ile-de-France

---

## Actualités

**Webinaire de présentation du catalogue des aides du FIPHP**  
Jeudi 17 mars 2022 à 10h à 12h

En présence de Catherine AUGUSTE, responsable de la plateforme des aides du FIPHP et de Delphine BELLEGARDE-RIEU, Directrice territoriale au handicap du FIPHP en Bretagne et Pays de la Loire

[S'inscrire](#)

**Webinaire de présentation du Nouveau Catalogue du FIPHP et de la nouvelle plateforme de demande d'aides**  
Jeudi 24 février à 14 h 00

Avec l'intervention de Catherine Auguste, responsable Unité Plateforme des Aides du FIPHP

[S'inscrire](#)

---

**Webinaire : Sensibiliser par le ludique !**  
Mardi 1er mars 2022 à 10h00 (heure de Paris)

La mission Handi Pacte La Réunion, propose un webinaire interactif afin de construire et d'utiliser "autrement" des outils et de collecter de nouvelles idées à mettre en œuvre. Une large place sera laissée à des témoignages de structures ayant fait le choix du ludique et à des apports pratiques et faciles à mettre en œuvre.

[S'inscrire](#)

**Webinaire dispositif emploi accompagné**  
Mardi 1er février 2022 à 14h30 (heure de Paris)

Organisé dans le cadre de sa série de webinaires nationaux Handicap & Emploi du FIPHP, cet événement sera l'occasion d'aborder la question des dispositifs d'emploi accompagné (DEA) avec la participation des trois prestataires DEA d'Antilles (Guyane) et le témoignage d'un employeur public et d'un bénéficiaire.

Au programme de ce webinaire :

- L'utilisation du DEA pour l'intégration de personnes en situation de handicap
- L'utilisation du DEA pour le maintien dans l'emploi d'agent en situation de handicap
- Les typologies des personnes accompagnées
- La complémentarité entre dispositifs d'emploi accompagné et prestations d'appui spécifique (PAS)
- Le témoignage d'un employeur et d'un

**Campagne de déclaration annuelle au FIPHP**

La campagne de déclaration annuelle au FIPHP se déroulera du 1er février au 30 avril 2022. Afin de vous accompagner le FIPHP met des ressources à disposition :

- des [tutoriels d'aide à la déclaration](#) disponibles dès maintenant
- des [sessions de formation](#) en webinaire vous seront proposé à compter du mois de février.

Les places étant limitées, ne tardez pas à vous inscrire !



RDV le 12 avril pour le webinaire:

« Accessibilité numérique et  
handicap visuel »



Merci pour votre attention et  
pour votre participation !

# CONTACTS - INFORMATIONS



**ARCAT - Association de Recherche, de Communication et d'Action pour l'accès aux Traitements**

**94-102 rue de Buzenval - 75020 Paris  
Tél. : 01 44 93 29 29**

## **ENVOI DE LA FICHE DE PRESCRIPTION:**

**Ramatoulaye Blede, assistante administrative  
[secretariat2@arcat-sante.org](mailto:secretariat2@arcat-sante.org)**

**Et**

**Sinda Soyah, Cheffe de service  
[Sinda.soyah@arcat-sante.org](mailto:Sinda.soyah@arcat-sante.org)**

## **POUR TOUTE QUESTION:**

**Mathilde VION, chargée de relations avec les partenaires  
[Mathilde.vion@arcat-sante.org](mailto:Mathilde.vion@arcat-sante.org)**